



Probleme avec les services postaux....

Par **fafan61**, le **03/02/2010** à **08:23**

Bonjour,

nous avons procédé a un achat sur internet qui nous a ete envoye en lettre recommandee avec accuse reception en contre remboursement. c'est la premiere fois que nous procedons de cette façon. le facteur est passe hier matin, c'est mon ami qui etait la et ne connaissait pas les demarches. le facteur lui a remis la lettre recommandee avec accuse reception en lui faisant signer mais sans lui demander la somme a regler en contre parti de la remise de la lettre. mon ami a ete surpris mais ne sachant pas...le facteur est repasse ce matin en nous reclamant de regler la somme car il avait omis de le demander la veille,il n'a pas fait attention.ma question est de savoir si nous avons a regler cette somme sachant que l'accusé reception a ete signé de notre part.c'est une erreur du facteur.le facteur n'aurais pas du nous remettre la lettre tant que la somme n'avais ete regle. le directeur nous a appele en essayant de s'arranger à l'amiable dans un premier tant et nous a menace de contentieux et de faire deplacer un huissier à nos frais, mais l'erreur etant de leur part.. il est vrai que nous aurions du payer la somme dite mais je trouve que ce n'ai pas tres professionnel de la part des services postaux et que c'etait au facteur de faire attention. Le directeur est il dans son droit sachant l'erreur qui a ete commise . sommes nous dans l'obligation de regler cette somme alors que l'accuse a ete signe. merci pour votre reponse.